

IL/PA

N°2023-111

OBJET

**SUBVENTION ATTRIBUEE
A RIDIN'FAMILY POUR
L'ORGANISATION
D'ACTIVITES AU PLA
D'ADET-SAISON ETE 2023**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **13**
+ **1** **procuration**

Votes pour : **14**
Abstentions : **0**
Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la
Mairie : le **07 septembre 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-trois**, le **6 septembre**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : **30 août 2023**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTS/EXCUSÉS : Alain DEDIEU (procuration à H. GUIOUNET), Jacques ROCA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Nicolas HERQUE** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le programme d'activités développées en partenariat avec l'Office de Tourisme, Altiservice et l'association Ridin'Family, durant la période estivale 2023 ;

Considérant les moyens mis en œuvre par Ridin'Family tant en terme de personnel que de matériel pour répondre aux attentes des touristes venus en nombre sur le site du Pla d'Adet pendant la période d'ouverture du téléphérique ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 000€ à l'association Ridin'Family

Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget sur l'article 6574.

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 000€ à l'association Ridin'Family ;
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulans, le 6 septembre 2023



Le Maire,

André MIR